

Questionnaire d'auto - évaluation Parcoursup

Lorsque vous souhaitez candidater pour certaine(s) licence(s) via Parcoursup, il vous est demandé de répondre à un (ou plusieurs) questionnaire(s) d'auto-évaluation.

Il s'agit d'un **outil national intégré à la plateforme Parcoursup** (et non pas élaboré par l'université d'accueil), à caractère strictement **informatif** et **pédagogique** mis à votre disposition pour vous aider à vous situer par rapport aux attendus de la **mention Droit et/ou Sciences et technologie**, et participer ainsi à votre processus d'orientation.

Au terme de ce questionnaire, une "**attestation de passage**" vous sera délivrée et devra être impérativement jointe au dossier de candidature pour une validation avant le 3 avril.

L'établissement d'accueil n'aura aucun regard sur ce dernier.

Le [questionnaire d'auto-évaluation Sciences](#) est demandé pour les candidatures déposées sur les portails contenant la mention Sciences et technologie uniquement. Sont donc concernés, au sein de notre université Lumière Lyon 2, les candidatures déposées sur les portails [Psychologie et sciences cognitives](#) et [MIASHS](#).

Vous pourrez aussi trouver ce questionnaire directement sur la plateforme Parcoursup rubrique *Caractéristiques : Attendus Nationaux, mention Sciences et technologie (en bas de page)*.

Le [questionnaire d'auto évaluation Droit](#) est demandé pour les candidatures déposées sur les portails contenant la mention Droit uniquement. Pour les formations délivrées à Lyon 2, il s'agira des portails [Droit, Économie gestion et droit](#) et [Institutions et sociétés](#).

Vous pourrez aussi trouver ce questionnaire directement sur la plateforme Parcoursup rubrique *Caractéristiques : Attendus Nationaux, mention (en bas de page)*. *